



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

TENDER ADDENDUM

SOA – Roofing Installation and Repair / COC - L'installation et la réparation de toitures

NR192

January 30, 2020 / Le 30 janvier 2020

Page 1 of 13 including revised Appendix A / Page 1 de 13 incluant Annexe A révisé

ADDENDUM/ADDENDA No. 1

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:

Le français suit

The close of tender is extended. Bid closing is set to February 7, 2020 at 3:00 p.m. Ottawa time.

*****IMPORTANT: A revised Appendix A Unit Price Table is attached. Bidders are required to submit pricing with the revised Appendix A otherwise they will be disqualified.**

Clarification 1: Description of National Capital Commission Leased Assets

The National Capital Commission is a federal Crown corporation created by Canada's Parliament in 1959 under the National Capital Act. Its predecessors were the Federal District Commission, created in 1927, and the Ottawa Improvement Commission, created in 1899.

Building on more than a century of experience, the NCC provides unique value in the Capital Region by fulfilling three specific roles: long-term planner of federal lands, principal steward of nationally significant public places, and creative partner committed to excellence in development and conservation.

As the Capital's largest property owner, the NCC owns and manages more than 11 percent of all lands in Canada's Capital Region. The NCC manages more than 250 residential homes and apartments for rent, including several heritage homes and farmhouses. From the forests of Gatineau Park to the heart of the city, these unique properties are located in areas of importance to Canada's Capital. The majority of NCC homes are Greenbelt bungalows greater than 60 years of age, averaging 1,000 to 1,300 square feet. The most common roof types are hipped and cross-hipped.

Clarification 2: Removal of Quebec contractor requirement

The National Capital Commission has removed the requirement for the first ranked qualified bidder to be eligible for work in Ontario **AND** Quebec. Instead, the first ranked qualified bidder, and all other bidders, must be eligible to work in Ontario. As a result, Sections IV ("Basis of Award") and 2.7 ("Estimated SOA Expenditure") have been amended to incorporate the

following changes:

1. Section 2.7, the line “the qualified bidder who is eligible to work in Ontario AND in Quebec and has the lowest total offer will be ranked first and will be awarded an SOA as per the table below” has been amended to read “the qualified bidder who is eligible to work in Ontario and has the lowest total offer will be ranked first and will be awarded an SOA as per the table below.”
 - a. The accompanying chart including Section IV now reads:

	4 SOAs	3 SOAs
1 st ranked (eligible to work in Ontario)	150K	175K
2 nd ranked (eligible to work in Ontario)	100k	125K
3 rd ranked (eligible to work in Ontario)	75K	100K
4 th ranked (eligible to work in Ontario)	75K	N/A
TOTAL	400K	400K

Clarification 3: Adjustment to pricing for service request

The pricing for service request has been amended to reflect rate per hour for a single worker, and a subsequent rate for two workers. Previously, it reflected a rate for 1-2 workers. As a result, Section A.1 of the Terms of Reference document (“Work Included”) and the pricing table for the RFSO have been amended to incorporate the following changes:

1. Section A.1, “Work Included” (Terms of Reference), the itemized list has been amended

from:

- Service request with 1-2 workers, materials + 10%, and a truck
 - a. Hourly rate 6 a.m. through 6 p.m., Monday through Friday
- Call outs and Emergency Calls (unscheduled work), with 1-2 workers, materials + 10%, and a truck
 - a. Hourly rate 6 a.m. through 6 p.m., Monday through Friday
 - b. Hourly rate, after hours Monday through Friday
 - c. Hourly rate, weekends and statutory holidays

To:

- Service request with **1 worker**, materials + 10%, and a truck
 - a. Hourly rate 6 a.m. through 6 p.m., Monday through Friday
- Service request with **2 workers**, materials + 10%, and a truck
 - a. Hourly rate 6 a.m. through 6 p.m., Monday through Friday
- Call outs and Emergency Calls (unscheduled work), with **1 worker**, materials + 10%, and a truck
 - a. Hourly rate 6 a.m. through 6 p.m., Monday through Friday
 - b. Hourly rate, after hours Monday through Friday
 - c. Hourly rate, weekends and statutory holidays
- Call outs and Emergency Calls (unscheduled work), with **2 workers**, materials + 10%, and a truck
 - a. Hourly rate 6 a.m. through 6 p.m., Monday through Friday
 - b. Hourly rate, after hours Monday through Friday
 - c. Hourly rate, weekends and statutory holidays

2. The pricing table (“APPENDIX A: ROOFING INSTALLATIONS AND REPAIRS NR192: SOA UNIT PRICE TABLE”) has been amended.

PLEASE USE REVISED APPENDIX A

Questions:

1. As this RFSO is asking for materials to be included in the unit costs, is there a list of approved materials that must be used or is this at the discretion of the tendering contractor?
 - a. Bidders are responsible for meeting the minimum requirements for the specified materials. Unless specified, there is no designated manufacturer required by the NCC for roofing products.
2. Repairs to wood fascia: Is this removal of old wood and installation with new painted wood? How many coats of paint will be required? Is it painted on all sides?
 - a. This line item will be removed from the price sheet and excluded from the SOA.
3. Does 1.6.3 “Travel time to and from work site, shall not be compensated” apply to Service Requests and/or Call outs and Emergency calls (unscheduled work)?
 - a. Yes. Travel time to and from the work site shall not be compensated in any circumstance under this SOA.
4. The breakdown in appendix A of work (new or existing) on sloping roofs uses 4/12 as the difference for pricing. The labour for the installation of shingles on walkable areas (slopes up to 7/12) and non-walkable area (slopes steeper than 7/12) and mansard area (almost vertical) varies greatly. How are we to take this into consideration when providing pricing for this RFSO?
 - a. The pricing for this item has been modified to reflect pitches greater than 7/12 and pitches less than 7/12
5. Access to work areas can greatly affect the cost of a roof installation. For example, the proximity of the bin or refuse trailer to the work area or limited staging area, etc... How is this addressed in the RFSO?
 - a. The SOA is intended to provide unit rates for common work types. We understand that every site comes with its own conditions, which are outside the scope of this SOA. As a quote from a specific project is requested from your company, work related to the SOA will have to be quoted as per the SOA rates established. Other variable items will have to be quoted at cost. Materials mark-up is 10%.
6. The roof design can greatly affect the cost of a roof installation. For example, roofs with multiple facets, dormers, ledges, etc... require a larger amount of waste and labour for the installation. How is this addressed in the RFSO?
 - a. The SOA is intended to provide unit rates for common work types. We understand that every site comes with its own conditions, which are outside the scope of this SOA. As a quote from a specific project is requested from your company, work related to the SOA will have to be quoted as per the SOA rates established. Other variable items will have to be quoted at cost. Materials mark-up is 10%.
7. Some roofs may require specific equipment for installation or access. For example, aerial lifts and telehandlers for access or material handling may be required. How is this

- addressed in the RFSO?
- a. The SOA is intended to provide unit rates for common work types. We understand that every site comes with its own conditions, which are outside the scope of this SOA. As a quote from a specific project is requested from your company, work related to the SOA will have to be quoted as per the SOA rates established. Other variable items will have to be quoted at cost. Materials mark-up is 10%.
8. There is no information about the roofs in this tender. Where are these jobs? Are there any jobs 3 storeys or greater as these are priced differently as well?
 - a. Background information on the portfolio has been supplied at the beginning of this addendum under clarifications, and can be found on the NCC website.
 9. I was wondering about the qualification for this project. I have a 1-year old firm with an already completed municipal roofing contract valued at over 50k. However, myself included all of my employees have over 5 years experience in the roofing industry. My question being is the company going to be considered for the RFSO or will we be disqualified immediately?
 - a. Only companies with five years' experience in residential roofing will be considered for this RFSO. Unfortunately, individuals with five years' experience working at a company of less than five years' experience do not meet this criteria.
 10. If there are circumstance requiring machine lifts such as man lifts to access the areas required will there be compensation for this? I.e. anything over 45' in the air.
 - a. The SOA is intended to provide unit rates for common work types. We understand that every site comes with its own conditions, which are outside the scope of this SOA. As a quote from a specific project is requested from your company, work related to the SOA will have to be quoted as per the SOA rates established. Other variable items will have to be quoted at cost. Materials mark-up is 10%.
 11. On the bid form the first two items do not state that we are supplying the underlayment is this correct or are we to include? I see there is a line item below for these however I would like some clarity as it will affect the bid.
 - a. The first two items (shingle work) do not include underlayment, as there is a separate line item for this.
 12. The bid lines are maybe a bit problematic because roofers charge different pricing for installing shingles on 4/12 all the way to 21/12 or Mansard and increase slightly per pitch increase. It's not priced as low slope (4/12 or less) & steep how you have designed the tender.
 - a. The pricing for this item has been modified to reflect pitches greater than 7/12 and pitches less than 7/12.
 13. I have also noticed your request for 35 year architectural shingles. There is no such thing as this. There is 30 year 3 tab shingles and Lifetime/50 year architectural shingles (Residential), and 50 year (Commercial) PRO-grade Architectural Shingles.
 - a. The NCC has amended this requirement to specify minimum 30 year architectural shingles or better. Three tab shingles are not approved materials under this SOA.

La clôture de l'offre est prolongée et est fixé au 7 février 2020 à 3 h, heure d'Ottawa.

*****IMPORTANT : Nous remplaçons l'Annexe A avec une version révisée. Les soumissionnaires doivent utiliser l'Annexe A révisé afin de soumettre leur prix sinon la soumission ne sera pas acceptée.**

Clarification 1 : Description des actifs sous bail de la Commission de la capitale nationale

La Commission de la capitale nationale est une société d'État fédérale créée par le Parlement canadien en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*. Elle a succédé à la Commission du district fédéral (créée en 1927) et à la Commission d'embellissement d'Ottawa (créée en 1899). La CCN tire parti de plus d'un siècle d'expérience. Ce faisant, elle donne une valeur unique à la région de la capitale en remplissant trois rôles précis : planificatrice à long terme des biens fonciers fédéraux, intendante principale des lieux publics d'importance nationale et partenaire créative engagée envers l'excellence en aménagement et en conservation.

La CCN est la propriétaire foncière la plus importante de la capitale. À ce titre, elle possède et gère plus de 11 % de tous les terrains de la région de la capitale du Canada. Son portefeuille immobilier compte plus de 250 résidences ou appartements sous bail, y compris plusieurs maisons patrimoniales et maisons de ferme. Ces propriétés uniques et variées se situent dans tous les endroits d'importance de la capitale, des forêts du parc de la Gatineau au cœur du centre-ville. La plupart des résidences de la CCN se situent dans la Ceinture de verdure. Ce sont en majorité des maisons unifamiliales de type bungalow d'une superficie habitable de 1000 à 1300 pieds carrés, dont la construction remonte à une soixantaine d'années. Les formes de couverture les plus communes sont les toits en croupe et les toits en L.

Clarification 2 : Retrait de l'exigence d'admissibilité à travailler au Québec

La Commission de la capitale nationale a retiré l'exigence d'admissibilité à travailler en Ontario **ET** au Québec. Le soumissionnaire qualifié qui sera classé premier, et tous les autres soumissionnaires qualifiés doivent plutôt être admissibles à travailler en Ontario. Par conséquent, la section IV (Base d'octroi) et le paragraphe 2.7 (Dépenses estimatives de l'offre à commandes) ont été révisés en y ajoutant les modifications ci-après :

1. Dans l'article 2.7, l'énoncé suivant : « le soumissionnaire qualifié qui est admissible à travailler **en Ontario ET au Québec** et qui a le total le plus avantageux au plan financier sera classé premier et se verra octroyer une COC correspondant à la valeur correspondant au tableau ci-dessous » a été modifié comme suit : « le **soumissionnaire** qualifié qui est admissible à travailler **en Ontario** et qui a le total le plus avantageux au plan financier sera classé premier et se verra octroyer une COC correspondant à la valeur correspondant au tableau ci-dessous. »

- a. Dans la section IV, le tableau connexe se lit maintenant comme suit :

	4 COC	3 COC
Classé 1 ^{er} (admissible à travailler en Ontario)	150 k	175 k
Classé 2 ^e (admissible à travailler en Ontario)	100 k	125 k
Classé 3 ^e (admissible à travailler en Ontario)	75 k	100 k
Classé 4 ^e (admissible à travailler en Ontario)	75 k	s. o.
TOTAL	400 k	400 k

Clarification 3 : Ajustement des prix des demandes de services

La formulation des prix des demandes de services a été modifiée pour indiquer le taux horaire pour un seul employé, et le taux horaire subséquent pour deux employés. Originellement, le tarif demandé était pour 1-2 travailleurs. Par conséquent, la sous-section A.1 du cahier de charges (« Travaux inclus ») et le tableau des prix de la demande d'offre à commande ont été modifiés de manière à inclure les changements suivants :

1. Dans la Section A.1, la liste détaillée incluse sous l'article « Travaux inclus » du cahier de charges, qui indiquait initialement ce qui suit :

Demande de service avec 1-2 travailleurs, le matériel + 10 % et un camion

- a. Tarif horaire de 6 h à 18 h, du lundi au vendredi

Appels de services et d'urgence (travail non planifié), avec 1-2 travailleurs, le matériel + 10 % et un camion

- a. Tarif horaire de 6 h à 18 h, du lundi au vendredi
- b. Tarif horaire, après les heures normales de travail, du lundi au vendredi
- c. Tarif horaire, les fins de semaine et jours fériés

Se lit maintenant comme suit :

Demande de service avec **1 travailleur**, le matériel + 10 % et un camion

- a. Tarif horaire de 6 h à 18 h, du lundi au vendredi

Demande de service avec **2 travailleurs**, le matériel + 10 % et un camion

- a. Tarif horaire de 6 h à 18 h, du lundi au vendredi

Appels de services et d'urgence (travail non planifié), avec **1 travailleur**, le matériel + 10 % et un camion

- a. Tarif horaire de 6 h à 18 h, du lundi au vendredi
- b. Tarif horaire, après les heures normales de travail, du lundi au vendredi
- c. Tarif horaire, les fins de semaine et jours fériés

Appels de services et d'urgence (travail non planifié), avec **2 travailleurs**, le matériel + 10 % et un camion

- a. Tarif horaire de 6 h à 18 h, du lundi au vendredi
- b. Tarif horaire, après les heures normales de travail, du lundi au vendredi
- c. Tarif horaire, les fins de semaine et jours fériés

3. Le tableau des prix (« Annexe A : INSTALLATION ET RÉPARATION DE TOITURES NR192 – TARIFS UNITAIRES DE LA COC ») a été révisé.

STP UTILISÉ L'ANNEXE A RÉVISÉ

Questions :

1. Cette demande d'offres à commande (DOC) exige d'inclure le prix des matériaux dans les coûts unitaires. Existe-t-il une liste approuvée des matériaux à utiliser ou le choix des matériaux est-il à la discrétion du soumissionnaire?
 - a. Les soumissionnaires doivent respecter les exigences minimales pour tous les matériaux spécifiés. À moins d'indication contraire, la CCN n'exige pas l'utilisation de matériaux de couverture provenant d'un fabricant particulier.
2. Réparation des bordures de toit en bois : Faut-il enlever l'ancienne bordure de bois et la remplacer avec du bois neuf peint? Combien de couches de peinture faut-il appliquer? Faut-il peindre tous les côtés?

- a. Cet article de paiement sera retiré du tableau des prix unitaires et exclu de la convention d'offre à commandes.
3. Le sous-article 1.6.3 indique « Le temps de déplacement aller-retour au lieu de travail n'est pas rémunéré. » Est-ce que cette exigence s'applique aussi aux demandes de services et/ou aux appels de services et appels d'urgence (travail non planifié)?
 - a. Oui. Le temps de déplacement aller-retour au lieu de travail n'est jamais rémunéré pour les travaux liés à cette convention d'offre à commandes.
4. Dans l'Annexe A, la ventilation des travaux sur les toitures en pente (ouvrages nouveaux et existants) utilise la pente 4/12 pour la différenciation des prix. La quantité de main-d'œuvre requise pour l'installation de bardeaux sur les toitures où on peut se déplacer librement (pentes jusqu'à 7/12) varie grandement par rapport aux toitures où on ne peut pas se déplacer librement et les mansardes (surfaces presque verticales). À quel endroit doit-on prendre cela en compte en préparant notre soumission pour la présente DOC?
 - a. Le tableau des prix pour cet article a été modifié pour différencier les pentes supérieures à 7/12 et les pentes inférieures à 7/12.
5. L'accessibilité du chantier peut grandement affecter le coût d'installation d'une couverture. Par exemple, si le conteneur ou la remorque devant recevoir les déchets ne peut pas être placé tout près ou si la zone de travail est restreinte ou éloignée, cela augmente la charge de travail. Cette considération est-elle prise en compte dans la présente DOC?
 - a. La convention d'offre à commandes a pour but d'établir des prix unitaires pour les types de travaux les plus communs. Nous reconnaissons que chaque site comporte des conditions particulières, mais il est impossible de toutes les décrire dans une offre à commandes. Lorsque nous demanderons à un fournisseur de produire une estimation pour une commande particulière, cette estimation devra être basée sur les tarifs établis dans la convention d'offre à commandes. Les autres articles qui varient d'un projet à l'autre devront être inclus selon le prix coûtant. La majoration maximale permise pour le coût de matériaux est 10%.
6. La conception du toit peut grandement affecter le coût d'installation d'une couverture. Par exemple, les toits qui comprennent plusieurs pans, des lucarnes, des bordures, etc. produisent généralement une plus grande quantité de déchets de construction et comportent des coûts de main-d'œuvre plus élevés pour les travaux d'installation. Cette considération est-elle prise en compte dans la présente DOC?
 - a. La convention d'offre à commandes a pour but d'établir des prix unitaires pour les types de travaux les plus communs. Nous reconnaissons que chaque site comporte des conditions particulières, mais il est impossible de toutes les décrire dans une offre à commandes. Lorsque nous demanderons à un fournisseur de produire une estimation pour une commande particulière, cette estimation devra être basée sur les tarifs établis dans la convention d'offre à commandes. Les autres articles qui varient d'un projet à l'autre devront être inclus selon le prix coûtant. La majoration maximale permise pour le coût de matériaux est 10%.
7. Certains travaux d'installation et de réparation des couvertures peuvent exiger des équipements et des modes d'accès spécialisés. Par exemple, dans certaines situations, il peut être nécessaire d'employer des grues ou d'autres types d'appareils de levage télescopiques pour l'accès des travailleurs ou le transport des matériaux. Cette considération est-elle prise en compte dans la présente DOC?

- a. La convention d'offre à commandes a pour but d'établir des prix unitaires pour les types de travaux les plus communs. Nous reconnaissons que chaque site comporte des conditions particulières, mais il est impossible de toutes les décrire dans une offre à commandes. Lorsque nous demanderons à un fournisseur de produire une estimation pour une commande particulière, cette estimation devra être basée sur les tarifs établis dans la convention d'offre à commandes. Les autres articles qui varient d'un projet à l'autre devront être inclus selon le prix coûtant. La majoration maximale permise pour le coûts de matériaux est 10%.
8. Ce cahier de charges ne contient aucune information sur les toitures. Pouvez-vous préciser où se situent les travaux requis? Faudra-t-il réaliser des travaux sur des édifices de 3 étages et plus, car ces types de travaux comportent des coûts particuliers?
 - a. Des renseignements généraux sur le portefeuille immobilier concerné ont été ajoutés au présent addendum sous la rubrique « clarifications », et ont également été affichés au site Web de l'ATC.
9. Je me pose des questions sur les qualifications requises pour ce projet. Je possède une entreprise depuis un (1) an déjà et nous avons déjà réalisé pour une administration municipale un contrat de réfection de couverture d'une valeur supérieure à 50 k\$. De plus, je possède plus de cinq années d'expérience dans l'industrie des toitures, de même que tous mes employés. Ma question est la suivante : mon entreprise sera-t-elle considérée pour cette convention d'offre à commandes ou serons-nous disqualifiés dès le départ?
 - a. Seules les entreprises établies depuis plus de cinq ans dans l'industrie des toitures résidentielles seront jugées admissibles pour la présente DOC. Malheureusement, les entreprises établies depuis moins de cinq ans ne sont pas admissibles, même si les employés possèdent tous plus de cinq années d'expérience chacun dans le domaine.
10. Dans les situations qui exigent l'utilisation d'appareils de levage, y compris les monte-personne, par exemple lorsque les travaux se situent à plus de 45 pieds de hauteur, ces dépenses additionnelles seront-elles remboursées?
 - a. La convention d'offre à commandes a pour but d'établir des prix unitaires pour les types de travaux les plus communs. Nous reconnaissons que chaque site comporte des conditions particulières, mais il est impossible de toutes les décrire dans une offre à commandes. Lorsque nous demanderons à un fournisseur de produire une estimation pour une commande particulière, cette estimation devra être basée sur les tarifs établis dans la convention d'offre à commandes. Les autres articles qui varient d'un projet à l'autre devront être inclus selon le prix coûtant. La majoration maximale permise pour le coût de matériaux est 10%.
11. Dans le formulaire de soumission, les deux premiers articles ne portent aucune mention de l'exigence de fournir une sous-couche. Est-ce exact ou devons-nous fournir la sous-couche? Je vois qu'il y a un article à ce sujet plus loin dans la liste, mais j'aimerais quand même avoir une idée plus précise à ce sujet, car cela aurait un impact important sur la soumission.
 - a. Les deux premiers articles n'incluent pas la sous-couche, car il y a un article distinct à ce sujet dans la liste.
12. Les articles de la soumission posent problème dans une certaine mesure, parce que les couvreurs proposent généralement des prix distincts pour l'installation de bardeaux selon

la pente, c'est-à-dire de 4/12 jusqu'à 21/12 ou pour un toit mansardé, le prix étant plus élevé pour les pentes plus abruptes. Nous ne préparons pas généralement des estimations en fonction d'une faible pente (4/12 ou moins) ou d'une forte pente, comme vous l'exigez dans le cahier de charges.

- a. Cet article a été modifié. Nous demandons désormais un prix pour les pentes plus fortes que 7/12 et les pentes moins fortes que 7/12.
13. J'ai aussi remarqué que vous demandez d'utiliser un bardeau architectural garanti 35 ans. Ce produit n'existe pas. Il est possible d'obtenir des bardeaux à trois pattes garantis 30 ans et des bardeaux architecturaux garantis à vie / 50 ans (usage résidentiel) et des bardeaux architecturaux garantis 50 ans de type PRO-grade (usage commercial).
- a. La CCN a modifié cette exigence en spécifiant l'exigence d'utiliser des bardeaux architecturaux garantis 30 ans minimum, ou mieux. Les bardeaux à trois pattes ne font pas partie des matériaux approuvés pour cette convention d'offre à commande.

Nathalie Rheault

Senior Contract Officer / Agent principal de contrats
Procurement Services / Services de l'approvisionnement
Corporate Services Branch / Direction des services généraux

*****REVISED APPENDIX A*****

ROOFING INSTALLATIONS AND REPAIRS NR192

SOA UNIT PRICE TABLE in Canadian dollars only

Estimated quantities for bid evaluation purposes only

Eligible to work in: Ontario

Prices quoted are all-inclusive

Quebec

All taxes are extra to the unit prices quoted

ITEM NO.	ITEM	DESCRIPTION	Unit of measure	YEAR 1 (A)	YEAR 2 (B)	YEAR 3 (C)	TOTAL (A+B+C)
1	Shingles only on new roof	30-year architectural shingles or better, installed on a roof with a pitch equal to or less than 7/12	Price per 100 sq. ft. for less than 500 sq. ft.	\$	\$	\$	\$
2		30-year architectural shingles or better, installed on roof with a pitch greater than 7/12	Price per 100 sq. ft. for less than 500 sq. ft.	\$	\$	\$	\$
3		30-year architectural shingles or better, installed on a roof with a pitch equal to or less than 7/12	Price per 100 sq. ft. for more than 500 sq. ft.	\$	\$	\$	\$
4		30-year architectural shingles or better, installed on roof with a pitch greater than 7/12	Price per 100 sq. ft. for more than 500 sq. ft.	\$	\$	\$	\$
5	Remove old shingles and replace with new	30-year architectural shingles or better, installed on a roof with a pitch equal to or less than 7/12	Price per 100 sq. ft. for less than 500 sq. ft.	\$	\$	\$	\$
6		30-year architectural shingles or better, installed on roof with a pitch greater than 7/12	Price per 100 sq. ft. for less than 500 sq. ft.	\$	\$	\$	\$
7		30-year architectural shingles or better, installed on a roof with a pitch equal to or less than 7/12	Price per 100 sq. ft. for more than 500 sq. ft.	\$	\$	\$	\$
8		30-year architectural shingles or better, installed on roof with a pitch greater than 7/12	Un-walkable roof: Price per 100 sq. ft. for more than 500 sq. ft.	\$	\$	\$	\$
9	Ridge Capping	Asphalt capping, colour matched, installed	Price per linear ft.	\$	\$	\$	\$
10	Valley	26-gauge, installed	Price per 10 linear ft.	\$	\$	\$	\$
11	Sheathing	9/16" OSB or better, installed	1 Sheet	\$	\$	\$	\$
12	Sheathing Repair	9/16" OSB or better, installed	Per ½ sheet	\$	\$	\$	\$
13	Aluminium Soffit	26-gauge ventilated, installed	Price per linear foot	\$	\$	\$	\$
14	Aluminium Fascia	Up to 6" face, 24-gauge, installed	Price per linear foot	\$	\$	\$	\$
15	Aluminium Drip Edge	Standard gauge, installed	Price per linear foot	\$	\$	\$	\$

16	Seamless Eaves trough	Installed	Price per linear foot	\$	\$	\$	\$
17	Leaf guard	Installed	Price per linear foot	\$	\$	\$	\$
18	Ice and Water Shield	180 grain, peel and stick, installed	Price per roll	\$	\$	\$	\$
19	Vent	301, 302, 303 Maximum vents or approved equivalent, installed	Price per unit	\$	\$	\$	\$
20	Vent Patch	Patched with 9/16 OSB, backing and sheathing, installed	Price per unit	\$	\$	\$	\$
21	Roofing Underlayment	No.30, installed	Price per roll	\$	\$	\$	\$
22	Service Request	1 worker, materials +10%, and a truck	Hourly rate, 6 a.m. through 6 p.m., Monday through Friday	\$	\$	\$	\$
23		2 workers, materials +10%, and a truck	Hourly rate, 6 a.m. through 6 p.m., Monday through Friday	\$	\$	\$	\$
24	Call-Outs and Emergency Calls	1 worker, materials +10%, and a truck	Hourly rate, 6 a.m. through 6 p.m., Monday through Friday	\$	\$	\$	\$
25		1 worker, materials +10%, and a truck	Hourly rate, after hours Monday through Friday	\$	\$	\$	\$
26		1 worker, materials +10%, and a truck	Hourly rate, weekends and statutory holidays	\$	\$	\$	\$
27		2 workers, materials +10%, and a truck	Hourly rate, 6 a.m. through 6 p.m., Monday through Friday	\$	\$	\$	\$
28		2 workers, materials +10%, and a truck	Hourly rate, after hours Monday through Friday	\$	\$	\$	\$
29		2 workers, materials +10%, and a truck	Hourly rate, weekends and statutory holidays	\$	\$	\$	\$
TOTAL				\$	\$	\$	\$

Company Name: _____

Company Authorized Representative Name: _____

Signature: _____

Date: _____

*****ANNEXE A RÉVISÉ*****
INSTALLATION ET RÉPARATION DE TOITURES NR192
TARIFS UNITAIRES DE LA COC (en dollars canadiens seulement)

Le but des quantités estimées est d'évaluer les soumissions seulement.

Les prix proposés sont tout compris

Toutes les taxes sont en sus du prix unitaire proposé

Éligible à travailler en:

Ontario

Quebec

NO. ITEM	TRAVAUX	DESCRIPTION	Classification	ANNÉE 1 (A)	ANNÉE 2 (B)	ANNÉE 3 (C)	TOTAL (A+B+C)
1	Bardeaux seulement sur une nouvelle toiture	Bardeaux architecturaux d'une durée de 30 ans ou mieux posés sur une toiture ayant une pente égale ou inférieure à 7/12	Prix par 100 pi ² pour moins de 500 pi ²	\$	\$	\$	\$
2		Bardeaux architecturaux d'une durée de 30 ans ou mieux posés sur une toiture ayant une pente supérieure à 7/12	Prix par 100 pi ² pour moins de 500 pi ²	\$	\$	\$	\$
3		Bardeaux architecturaux d'une durée de 30 ans ou mieux posés sur une toiture ayant une pente égale ou inférieure à 7/12	Prix par 100 pi ² pour plus de 500 pi ²	\$	\$	\$	\$
4		Bardeaux architecturaux d'une durée de 30 ans ou mieux posés sur une toiture ayant une pente supérieure à 7/12	Prix par 100 pi ² pour plus de 500 pi ²	\$	\$	\$	\$
5	Retirer les vieux bardeaux et les remplacer par de nouveaux	Bardeaux architecturaux d'une durée de 30 ans ou mieux posés sur une toiture ayant une pente égale ou inférieure à 7/12	Prix par 100 pi ² pour moins de 500 pi ²	\$	\$	\$	\$
6		Bardeaux architecturaux d'une durée de 30 ans ou mieux posés sur une toiture ayant une pente supérieure à 7/12	Prix par 100 pi ² pour moins de 500 pi ²	\$	\$	\$	\$
7		Bardeaux architecturaux d'une durée de 30 ans ou mieux posés sur une toiture ayant une pente égale ou inférieure à 7/12	Prix par 100 pi ² pour plus de 500 pi ²	\$	\$	\$	\$
8		Bardeaux architecturaux d'une durée de 30 ans ou mieux posés sur une toiture ayant une pente supérieure à 7/12	Toiture sur laquelle on ne peut pas se déplacer : prix par 100 pi ² pour plus de 500 pi ²	\$	\$	\$	\$
9	Revêtement de faitage	Revêtement de faitage en asphalte de couleur assortie, installé.	Prix par pied linéaire	\$	\$	\$	\$
10	Noue	Noue de calibre 26, installée	Prix par 10 pieds linéaires	\$	\$	\$	\$
11	Revêtement	Panneaux OSB de 9/16 po ou mieux, installés	1 panneau	\$	\$	\$	\$
12	Réparation de revêtement	Panneaux OSB de 9/16 po ou mieux, installés	Par ½ panneau	\$	\$	\$	\$
13	Sous-face d'aluminium	Sous-face ventilée de calibre 26, installée	Prix par pied linéaire	\$	\$	\$	\$
14	Bordure de toit en aluminium	Bordure de calibre 24, jusqu'à 6 po de façade, installée	Prix par pied linéaire	\$	\$	\$	\$

15	Larmier en aluminium	Larmier de calibre standard, installé	Prix par pied linéaire	\$	\$	\$	\$
16	Gouttière sans soudure	Gouttière installée	Prix par pied linéaire	\$	\$	\$	\$
17	Grillage pare-feuilles	Grillage installé	Prix par pied linéaire	\$	\$	\$	\$
18	Protection contre la glace et l'eau	Membrane de 180 grains autocollante, installé	Prix par rouleau	\$	\$	\$	\$
19	Évent	Évents maximum 301, 302 ou 303 ou équivalent approuvé, installé	Prix par unité	\$	\$	\$	\$
20	Pièce de ventilation	Pièce de ventilation OSB de 9/16 po, support et revêtement, installés	Prix par unité	\$	\$	\$	\$
21	Sous-couche de toiture	Sous-couche no 30, installée	Prix par rouleau	\$	\$	\$	\$
22	Demandes de service	1 travailleur, matériaux + 10 % et un camion	Tarif horaire, 6 h à 18 h, lundi au vendredi	\$	\$	\$	\$
23		2 travailleurs, matériaux + 10 % et un camion	Tarif horaire, 6 h à 18 h, lundi au vendredi	\$	\$	\$	\$
24	Appels de service et appels d'urgence	1 travailleur, matériaux + 10 % et un camion	Tarif horaire, 6 h à 18 h, lundi au vendredi	\$	\$	\$	\$
25		1 travailleur, matériaux + 10 % et un camion	Tarif horaire, après les heures normales de travail, lundi au vendredi	\$	\$	\$	\$
26		1 travailleur, matériaux + 10 % et un camion	Tarif horaire, fins de semaine et jours fériés	\$	\$	\$	\$
27		2 travailleurs, matériaux + 10 % et un camion	Tarif horaire, 6 h à 18 h, lundi au vendredi	\$	\$	\$	\$
28		2 travailleurs, matériaux + 10 % et un camion	Tarif horaire, après les heures normales de travail, lundi au vendredi	\$	\$	\$	\$
29		2 travailleurs, matériaux + 10 % et un camion	Tarif horaire, fins de semaine et jours fériés	\$	\$	\$	\$
			TOTAL	\$	\$	\$	\$

Nom de la compagnie: _____

Nom du représentant autorisé de la compagnie: _____

Signature: _____

Date: _____